



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 030 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 8 mars 2012

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 8 mars 2012

•(0845)

[Français]

Le vice-président (M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD)): À l'ordre, s'il vous plaît. Je préside aujourd'hui la 30^e séance du Comité permanent des langues officielles en ce jeudi 8 mars 2012. Conformément à l'alinéa 108.(3)f) du Règlement, nous continuons aujourd'hui l'étude sur l'Évaluation de la Feuille de route: amélioration des programmes et des prestations des services.

Nous recevons ce matin des témoins du Conseil national de recherches du Canada, des représentants de Développement économique Canada pour les régions du Québec et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. Chaque groupe de témoins aura 10 minutes pour faire sa présentation. Ensuite, nous allons passer à une période de questions qui seront posées à tour de rôle par les membres du comité représentant les partis politiques.

Nous allons commencer par M. Danial Wayner, vice-président de la recherche aux frontières de la science, du Conseil national de recherches du Canada. Il est accompagné de M. Charles-Antoine Gauthier, directeur intérimaire du programme de recherche.

M. Danial Wayner (vice-président, Recherche aux frontières de la science, Conseil national de recherches Canada): Merci, monsieur le président, d'avoir invité le Conseil national de recherches du Canada à parler aujourd'hui aux membres de votre comité. Mon collègue Charles-Antoine Gauthier et moi sommes heureux de vous présenter un rapport sur une initiative du CNRC se rapportant à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne.

Si vous me le permettez, je commencerai par dire un mot sur le Conseil national de recherches du Canada. En tant qu'organisation de recherche et de technologie, le CNRC poursuit des recherches stratégiques tout en procurant des services scientifiques et techniques qui facilitent l'élaboration et le déploiement de solutions répondant aux besoins actuels et à venir de l'industrie et de la société canadienne. Le CNRC a donc pour mission d'entreprendre, d'aider ou de promouvoir des recherches scientifiques et industrielles dans divers domaines jugés importants pour le Canada. Il l'accomplit en exploitant ses talents et des installations de calibre mondial disséminées un peu partout au pays de façon à accroître son utilité et à créer de la richesse pour le Canada, tout en rehaussant notre capacité d'innover, en général.

Pour revenir à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne de 2008 à 2013, je remettrai d'abord en contexte l'initiative entreprise par le CNRC.

[Traduction]

En mars 2003, le gouvernement fédéral dévoilait son Plan d'action pour les langues officielles, le PALO. Celui-ci soulignait que l'industrie langagière devait investir davantage dans les technologies langagières en vue de compenser la pénurie de plus en plus criante

de travailleurs compétents. Il indiquait également que les secteurs des technologies langagières et de la traduction ne possédaient ni les capacités en R-D, ni les ressources financières leur permettant d'investir suffisamment dans la conception de technologies et d'outils novateurs pertinents.

D'avril 2003 à mars 2008, le CNRC a reçu 10 millions de dollars sur cinq ans du PALO pour investir davantage dans la R-D des technologies langagières. À cette fin, le CNRC a mis sur pied le nouveau groupe des Technologies langagières interactives et a participé à l'établissement du Centre de recherche en technologies langagières, le CRTL. Il est situé sur le campus de l'Université du Québec en Outaouais, l'UQO.

Le CRTL a été créé en partenariat avec le Bureau de la traduction du Canada, le BTB, et l'UQO. Cet organisme sans but lucratif a pour mission d'encadrer les PME du secteur des technologies langagières et de les aider à obtenir des fonds et d'autres ressources pour mener à bien des projets de R-D à l'interne. Le CRTL est désormais opérationnel, et le CNRC a joué un rôle déterminant dans le lancement de divers projets en R-D.

Par l'entremise de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, le CNRC a réitéré son engagement à investir 10 millions de dollars en R-D sur cinq ans, soit environ 2 millions par année, pour appuyer l'industrie langagière.

•(0850)

[Français]

La Feuille de route comprend un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats que gère le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien. Pour cette raison, le CNRC remet un rapport annuel sur les sommes investies dans la R-D qui appuie directement la Feuille de route et sur les progrès réalisés en regard des indicateurs de rendement établis.

L'investissement du CNRC a été utilisé pour mettre sur pied et exécuter ces programmes de R-D et, plus particulièrement, pour répondre aux besoins de deux types de clientèle formant deux branches de l'industrie langagière. Ce sont les entreprises spécialisées dans les technologies langagières et les utilisateurs de ces technologies.

Le premier groupe correspond aux PME canadiennes du secteur des technologies de l'information et des communications capables d'exploiter sous licence les technologies du CNRC dans le but de créer des produits commerciaux qui seront proposés aux utilisateurs finaux.

Ces derniers sont, par exemple, des cabinets de traduction, des pigistes ou d'autres personnes recourant aux technologies langagières.

[Traduction]

Le CNRC s'est servi de la majeure partie des fonds pour créer une technologie de traduction automatique, baptisée PORTAGE, qui fonctionne vraiment. Le Bureau de la traduction du Canada l'utilise, tout comme CLS Lexi-Tech, le plus gros cabinet de traduction privé du Canada.

Des fonds ont également été utilisés pour créer WeBiText, un outil d'aide à la traduction; cet outil a été cédé sous licence à la jeune entreprise montréalaise Terminotix. Même s'il cible les traducteurs, WeBiText permet à chacun de trouver la traduction d'un terme en consultant rapidement les millions de pages de textes multilingues disponibles sur le Web. L'outil s'avère particulièrement efficace du français à l'anglais, et vice versa, car il puise dans les innombrables pages Web bilingues du gouvernement canadien.

Au cours des trois dernières années, le groupe des Technologies langagières interactives du CRNC a mis au point ou a perfectionné six importants outils ou technologies. Il a aussi déposé quatre demandes de brevet pour protéger la propriété intellectuelle dérivant de ces recherches et continue d'accentuer la commercialisation de technologies novatrices.

Le CNRC a atteint l'objectif immédiat qui lui avait été fixé avec le modèle logique de la feuille de route et la structure des résultats du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, en l'occurrence de renforcer la capacité de l'industrie langagière canadienne par le transfert des technologies. La cession du système de traduction automatique PORTAGE au Bureau de la traduction du Canada et à CLS Lexi-tech promet de réduire le coût des traductions et pourrait accroître sensiblement la capacité tant du gouvernement que du secteur privé de travailler dans les deux langues officielles.

Le CNRC a joué un rôle crucial qu'aucun autre organisme au Canada ne pourrait jouer pour appuyer l'industrie des technologies langagières.

[Français]

L'existence d'une vigoureuse industrie langagière au Canada est indispensable au maintien de la dualité linguistique au pays. De toute évidence, les contributions du CNRC aux technologies langagières ont été essentielles à la compétitivité durable de cette industrie au Canada.

Pour conclure, je dirais que le CNRC est fier de ce qu'il a accompli dans le cadre de cette initiative. Avec ses partenaires, il a mis sur pied une équipe de renommée mondiale qui a créé des emplois et a valorisé l'industrie langagière canadienne en lui procurant de nets avantages sur la concurrence internationale. Merci.

[Traduction]

Merci beaucoup de votre attention.

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Merci, monsieur Wayner, de votre allocution.

Maintenant, nous passons aux représentants de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

• (0855)

[Traduction]

M. Jean-Pierre Lavoie (directeur général, Politiques, recherche et programmes, Développement économique Canada pour les régions du Québec): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, merci de votre invitation.

[Français]

Permettez-moi d'abord de vous présenter mon collègue, M. Gilles Pelletier, directeur général aux opérations régionales. Durant notre comparution, nous situerons l'application de la Loi sur les langues officielles dans le contexte québécois, nous parlerons du mandat de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et nous nous attarderons à la façon dont nous nous acquittons de nos obligations quant à la mise en oeuvre de la Feuille de route pour la dualité linguistique.

[Traduction]

Tout d'abord, voici un aperçu de la situation linguistique au Québec.

[Français]

Contrairement aux autres provinces et territoires canadiens, les anglophones du Québec constituent la communauté de langue officielle en situation minoritaire, communément appelée une CLOSM. Les CLOSM anglophones du Québec représentent un million de personnes. Parmi celles-ci, 600 000 personnes sont de langue maternelle anglaise, 400 000 sont des allophones et environ 30 000 sont des Autochtones.

La concentration des anglophones sur le territoire est notable: 80 p. 100 d'entre eux vivent dans le Grand Montréal. Ils bénéficient des réseaux, des institutions et de la masse critique de leur propre communauté; 10 p. 100 habitent dans d'autres milieux urbains importants comme Gatineau, Québec et Sherbrooke; les autres 10 p. 100 résident dans des régions rurales éloignées ou isolées, comme la Gaspésie, la Basse-Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

[Traduction]

Bon nombre de collectivités de langue anglaise du Québec éprouvent des difficultés avec l'intégration économique. Par l'entremise de ses activités, l'organisme encourage les collectivités à participer au développement économique.

[Français]

Notre agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emploi productif. Nous avons pour objectifs que, à long terme, les régions et les collectivités du Québec accroissent leur capacité de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable et significative.

L'agence doit aussi contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

En vertu de l'article 41, nous devons soutenir l'épanouissement des collectivités et la dualité linguistique au Canada. Notre organisme fait partie des ministères qui contribuent à la réalisation de la Feuille de route pour la dualité linguistique. L'un des objectifs de ce programme vise le renforcement du développement économique des collectivités. Comme vous le constatez, c'est directement en lien avec notre mandat de départ en ce qui a trait au développement économique.

[Français]

L'une des mesures positives que nous avons prises afin de nous acquitter pleinement de nos obligations au regard de la loi et de la Feuille de route est le développement et la mise en oeuvre d'un plan d'action. Ce plan d'action axé sur les résultats répond aux exigences de la partie VII de la loi et a pour objectif de favoriser l'intégration économique des CLOSM. Il compte six catégories d'intervention: la sensibilisation, la consultation, la communication, la coordination et la liaison, le financement et la prestation de services et, finalement, la reddition de comptes. Ce plan d'action a été élaboré dans la foulée du renouvellement de notre approche auprès des CLOSM.

En effet, nous avons tissé depuis quelques années de nombreux liens avec ces organismes. Ces rencontres ont mené à une meilleure compréhension des besoins des CLOSM tout en leur permettant de mieux connaître l'offre de services de l'agence ainsi que les mesures particulières destinées à leur épanouissement.

[Traduction]

L'objectif de ce dialogue continu est de promouvoir l'intégration des collectivités en question au sein de l'économie du Québec. À l'instar des autres ministères fédéraux, nous avons pris des mesures pour respecter nos obligations en vertu des parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles.

[Français]

Pour répondre à la partie IV, nous avons déployé plusieurs efforts en vue de sensibiliser notre personnel et d'accroître notre capacité à répondre au public dans les deux langues officielles là où c'est requis. Ces efforts ont été reconnus par le commissaire aux langues officielles, qui a attribué une bonne note à l'agence dans son plus récent bulletin de rendement. Le commissaire nous a également attribué une bonne note à la partie V, qui vise la langue de travail. À cet égard, nous avons investi 41 000 \$ en 2010-2011 pour le maintien des acquis linguistiques et l'obtention du profil requis pour les 322 postes bilingues parmi les 365 que compte l'agence.

L'agence entend maintenant prendre les mesures nécessaires pour tenter d'augmenter la représentation des anglophones au sein de notre organisation et d'améliorer ainsi notre classement à la partie VI de la loi. Déjà, nous avons mené des activités de promotion et de recrutement auprès d'étudiants des universités anglophones. Finalement, en ce qui concerne la partie VII et l'article 41, je suis heureux de vous informer que le commissaire nous a attribué une note exemplaire pour les mesures positives qui ont été prises. En effet, l'agence a mis en oeuvre une approche de dialogue continu avec les CLOSM au cours des dernières années.

Les nombreuses activités entreprises nous permettent de mieux connaître les besoins des CLOSM et de mieux communiquer les programmes et les services disponibles en vue d'appuyer leur épanouissement.

● (0900)

[Traduction]

Dans l'esprit de la recommandation du commissaire, nous nous sommes appliqués à agir de façon plus intégrée avec les autres organismes fédéraux au Québec. Par exemple, nous avons collaboré avec Industrie Canada à l'organisation du dialogue avec la minorité linguistique de langue anglaise au Québec.

[Français]

Ces distinctions nous honorent et rejaillissent sur l'ensemble de l'organisation. La Feuille de route pour la dualité linguistique nous a permis d'appuyer de façon plus marquée des projets de développement économique auprès des CLOSM. Dans le cadre de cette initiative pancanadienne, l'agence a reçu 10,2 millions de dollars répartis sur cinq ans. Cela visait à bonifier les activités que nous menions déjà.

Cette initiative a permis de financer des projets présentés par des organismes sans but lucratif ou par des entreprises. L'agence a approuvé neuf nouveaux projets en 2011-2012, ce qui totalise 2,6 millions de dollars en aide financière et 9,3 millions de dollars en investissement. À titre d'exemple, l'agence a appuyé un projet-pilote de l'organisme Youth Employment Services. Ce projet consiste à offrir un soutien aux jeunes entrepreneurs anglophones situés en région.

[Traduction]

Dans ses mesures pour promouvoir la dualité linguistique, notre organisme a également soutenu un projet réalisé par le Comité d'action sociale anglophone. Ce projet contribuera à amener les deux communautés linguistiques à travailler ensemble, à établir des alliances et à faire part de leur savoir-faire pour accroître leur apport à l'économie régionale.

[Français]

Nos bureaux d'affaires ont aussi entrepris différentes initiatives visant à favoriser l'épanouissement des CLOSM au sein de leur territoire. Par exemple, notre bureau de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a appuyé divers projets de développement économique au cours de la dernière année et a participé à plusieurs rencontres visant à appuyer la communauté dans la structuration de son secteur touristique. Par ailleurs, la Feuille de route pour la dualité linguistique dispose d'une stratégie de mesure du rendement mise en oeuvre par les ministères et organismes partenaires de l'initiative. Pour ce faire, l'agence intègre celle-ci dans sa propre mesure du rendement ministérielle. Nous sommes ainsi capables de fournir des données sur le rendement des projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'initiative et d'en rendre compte périodiquement.

Comme vous l'aurez constaté, nous contribuons à l'épanouissement des CLOSM en appuyant des projets concrets de développement et de diversification économiques, et ce, en lien avec notre mandat. Nous continuerons d'apporter notre aide aux CLOSM non seulement par l'intermédiaire de la Feuille de route pour la dualité linguistique, mais aussi par l'entremise de notre programmation et de notre plan d'action ainsi que par la poursuite d'un dialogue continu. Notre contribution permettra à ces collectivités de participer activement au développement économique de leur milieu et de mieux s'intégrer à l'ensemble de la collectivité québécoise, quelle que soit la langue officielle parlée.

[Traduction]

Merci de votre attention.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Lavoie.

[Traduction]

Passons maintenant à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

[Français]

M. Daniel Watson (sous-ministre, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de me présenter aujourd'hui devant le comité. Je suis accompagné de mes collègues, James Meddings — sous-ministre adjoint aux politiques et à l'orientation stratégique, et champion des langues officielles du ministère — et France Guimond. Mme Guimond, qui est directrice générale de la région du Manitoba, a de l'expérience directe puisqu'elle travaille avec les communautés dont nous parlons aujourd'hui.

Comme vous le savez, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada est l'organisme de développement régional responsable des quatre provinces de l'Ouest. Le mandat principal de DEO est de favoriser la croissance, le développement et la diversification économiques dans l'Ouest canadien. Depuis sa création en 1987, DEO s'emploie avec diligence à accomplir son mandat dans le cadre d'activités et de programmes ciblés qui sont destinés à soutenir l'emploi et la croissance des petites et moyennes entreprises, à stimuler le commerce et l'investissement, à encourager l'innovation et à renforcer le développement économique des communautés.

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, DEO sait que la partie VII de la Loi sur les langues officielles et la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne constituent des outils importants pour atteindre son objectif, c'est-à-dire développer une économie régionale plus concurrentielle et plus diversifiée qui tient compte de toutes les communautés.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada contribuent énormément à la vigueur de l'économie nationale, tant au pays que sur les marchés internationaux et mondiaux.

Bien que le français soit la langue maternelle d'environ 2 p. 100 des citoyens de l'Ouest, 7 p. 100 de ceux-ci ont une connaissance des deux langues officielles, soit près de 700 000 personnes.

• (0905)

[Traduction]

L'importance de la dualité linguistique va toutefois au-delà des nombres. Les origines de nombreuses collectivités francophones de l'Ouest canadien remontent bien loin dans l'histoire canadienne. La riche histoire des collectivités francophones de l'Ouest constitue un atout économique important pour la région et confère une dimension supplémentaire à la présence de l'Ouest canadien sur la scène internationale. Il est important que les jeunes de ces collectivités aient la possibilité de devenir des membres productifs et de préserver la prospérité de leurs collectivités.

De plus, l'immigration contribue à l'épanouissement, tant culturel qu'économique, des collectivités francophones de l'Ouest.

[Français]

Mon ministère est déterminé à faire fructifier ces atouts. Le plan d'action sur la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles 2011-2016 de DEO est un moyen d'intégrer la loi et la Feuille de route dans la gestion des activités quotidiennes du ministère.

Je suis fier d'affirmer que les quatre organisations francophones à vocation économique — les OFVE — qui sont membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien de DEO depuis 2001 jouent un rôle clé dans cette initiative. Nous sommes heureux de les soutenir dans leur travail. Le personnel de DEO, en particulier l'équipe des langues officielles du ministère, travaille en étroite collaboration avec ces organisations afin de répondre au mieux aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest canadien.

[Traduction]

À partir de son financement de base, DEO alloue un budget annuel d'environ 2,2 millions de dollars aux OFVE pour la prestation d'un vaste éventail de services de développement économique auprès des collectivités et des entreprises. C'est en plus de la contribution provenant de l'IDE. Les OFVE ont notamment offert des services d'information à 3 358 clients qui ont fait appel à leurs services au cours de cette période; des conseils techniques à 1 652 personnes qui voulaient monter ou qui exploitaient une entreprise; et de la formation à 1 500 clients.

Le commissaire aux langues officielles a déclaré que les OFVE constituent une pratique exemplaire et a recommandé aux autres organismes fédéraux d'en examiner le modèle.

Actuellement, mon ministère travaille avec des collectivités francophones de l'Ouest et les OFVE à l'élaboration de projets dans le cadre de l'initiative de développement économique de la Feuille de route et des programmes de base de DEO. Par exemple, la FEDO au Manitoba,

[Français]

le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, ou le CDEM,

[Traduction]

également connu sous ce nom, joue un rôle central pour s'assurer que les entrepreneurs francophones ont accès aux capitaux, à la formation et aux renseignements dont ils ont besoin pour lancer ou développer leurs petites entreprises.

[Français]

Plus précisément, le CDEM investit dans l'entrepreneuriat des jeunes et incite ces derniers à revenir dans leurs collectivités rurales après l'obtention de leur diplôme d'études postsecondaires. Au Manitoba, DEO a aussi récemment approuvé un projet financé par un programme propre au ministère et par l'Agence nationale et internationale du Manitoba — l'ANIM — qui consiste à administrer et à organiser le forum Centralia 2012 à Winnipeg.

Centralia est un forum international interentreprises trilingue qui réunira à Winnipeg plus de 600 dirigeants d'entreprises du monde entier.

[Traduction]

En Saskatchewan, nous travaillons étroitement avec l'organisme provincial des OFVE, le Conseil de la Coopération de la Saskatchewan, également connue sous le nom de CCS, pour trouver un projet potentiellement financé par l'IDE en vue de soutenir les entrepreneurs francophones de cette province. Le Conseil de développement économique de l'Alberta, l'organisme albertain des OFVE, contribue à l'essor de l'industrie du tourisme francophone dans l'Ouest.

Il travaille à mettre au point un outil d'application de la technologie visant à renseigner les utilisateurs canadiens et internationaux tant sur les attractions touristiques francophones dans l'Ouest que sur les entreprises du secteur du tourisme offrant des services en français dans la région.

[Français]

Enfin, je suis très fier de la mise sur pied de la Place de la Francophonie durant les Jeux olympiques d'hiver de 2010, qui était dirigée par la Société de développement économique de la Colombie-Britannique. Cet événement a eu un succès retentissant. La contribution fédérale de l'IDE a permis de réunir la communauté francophone locale, les OFVE, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et la province de la Colombie-Britannique pour présenter des industries du tourisme et de l'agroalimentaire francophones à un auditoire mondial.

• (0910)

[Traduction]

Cet événement a aussi été remarquable sur le plan interne, car il a permis aux quatre OFVE de travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat de l'Ouest et d'ainsi mobiliser de nombreuses ressources. Sur le plan externe, il a aussi contribué à établir un partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique; depuis cet événement, ce gouvernement reconnaît davantage la contribution économique des collectivités francophones.

Voilà quelques exemples qui montrent comment les mesures du gouvernement fédéral, comme la Feuille de route et les partenariats stratégiques, peuvent contribuer à l'épanouissement des collectivités francophones, tant sur le plan économique que sur le plan culturel.

[Français]

Nous continuons à travailler de très près avec les organismes en faisant des efforts pour ce qui est de la sensibilisation et de l'élaboration de l'outil ministériel « Lentille des langues officielles ». En 2009, alors que cet outil n'en était qu'à l'étape de la conception, nous avons reçu des félicitations de la part du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Depuis, la « Lentille des langues officielles » a été mise en application. Elle prend en compte les considérations des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de l'examen de diligence raisonnable effectué par les agents de DEO durant l'élaboration de tous ces projets.

Chaque projet considéré par un employé de DEO est revu en vertu des critères développés pour la « Lentille des langues officielles ». Grâce à des initiatives comme celles-ci, DEO s'est vu attribuer des notes élevées de la part du commissaire aux langues officielles. DEO a récemment obtenu la note « exemplaire » pour ses efforts à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique. Nous sommes fiers de cette appréciation, mais nous savons aussi qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

En conclusion, nous croyons qu'en soutenant ces communautés, nous rendons hommage au passé et nous aidons les entrepreneurs francophones, y compris les jeunes et les nouveaux arrivants francophones, à contribuer à la croissance économique de leurs collectivités d'aujourd'hui. Nous préparons aussi l'avenir de l'Ouest.

[Traduction]

Je vous remercie de votre attention. Je suis prêt à répondre à vos questions.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Watson.

Bienvenue à tous. Veuillez excuser mon retard.

Je vous remercie, monsieur Godin, d'avoir commencé cette séance.

Nous disposons d'environ une heure et demie pour les questions et commentaires.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Je vais poser mes questions aux représentants de DEO.

Monsieur Watson, vous avez dit, un peu plus tôt, que vous étiez fier des Jeux olympiques de 2010. Je pense qu'on pourrait dire qu'on a manqué le bateau au début, lors de l'ouverture. En effet, la francophonie n'était pas très présente, et c'est regrettable.

Je sais que le gouvernement veut faire une grande étude pour la fête du 150^e anniversaire, en 2017. Il veut aussi faire une grande étude sur la façon de ne pas répéter la même erreur. Il n'est pas nécessaire de faire des erreurs. C'est facile, on le fait et c'est tout. Je ne vois pas pourquoi on doit étudier cela pendant des semaines et des semaines. Pour assurer le respect des deux langues officielles, des deux peuples fondateurs du Canada et des Autochtones, on est obligé de passer encore des heures et des semaines à faire une étude pour s'assurer qu'on fera cela sans frustrer personne. Je ne sais pas si c'est l'idée.

Je vais revenir à votre regroupement économique de l'Ouest. Vous vous occupez des communautés francophones, mais vous savez qu'aujourd'hui, il y a une grande mobilité des emplois. On y va. Présentement, les employeurs ne cherchent plus à créer des nouveaux villages et à en être responsable. Auparavant, c'est ce qui se passait. On exploitait une mine quelque part et un village était créé à cet endroit, on fondait un village ou une petite ville. Les compagnies ne font plus cela maintenant. Elles font venir des gens de partout. Je lisais un article à ce sujet hier dans le journal. On pouvait lire que le gouvernement disait qu'il y a un manque de main-d'oeuvre incroyable au Canada et plus particulièrement dans l'Ouest. Que fait votre organisme pour aider les francophones du Canada?

On va dire les choses comme elles sont, ce ne sont pas les anglophones qui ont un problème. Les francophones du Canada sont prêts à aller travailler dans l'Ouest. Que fait votre organisation pour parler avec des compagnies comme Suncor ou ces grandes compagnies où le francophone, avec tout respect, n'est pas bienvenu s'il ne parle pas l'anglais? Je vais m'expliquer. Par exemple, chez moi, dans la Péninsule acadienne, il y a eu beaucoup de fermetures dans le domaine de la forêt. Des usines de papier ont fermé à Miramichi, Bathurst, Dalhousie et à New Richmond, au Québec.

Dans le Nord-Est et une partie de l'Est du Québec, il existe une main-d'oeuvre qualifiée, qui est prête à aller travailler, mais les compagnies disent... Je vais vous donner un exemple, je vais vous donner le contexte de ce qui se passe vraiment. Il est possible d'aller passer des examens de sécurité, mais il faut aller à Miramichi pour le faire, et on demande que l'examen soit passé en anglais seulement. Si le candidat ne parle pas assez bien l'anglais pour faire l'examen, il sera disqualifié.

Plusieurs personnes de chez nous sont allées dans l'Ouest la semaine dernière. Une personne qualifiée — un concierge! — y est allée. Elle n'avait pas besoin de grandes qualifications, cela dit en tout respect. Toutefois, parce qu'il n'a pas pu passer l'examen en anglais, il a perdu son emploi. Il n'a pas eu la chance de balayer et de laver le plancher une seule fois. Il n'avait pas les qualifications pour le faire! Cependant, on fait entrer des gens d'autres pays. Dans l'article du journal d'hier, il y avait les statistiques. On amène des gens des Philippines et de la Chine qui ont des traducteurs pour les aider à faire leur examen. Allez vérifier. Je pense que c'est votre responsabilité d'aller vérifier cela.

Que fait votre agence pour aider les Canadiens, les premiers, à avoir des emplois? Il faudrait aller à l'encontre du mythe qui veut que si on ne parle pas les deux langues dans l'Ouest, si on ne parle pas anglais, on ne l'a pas. Par contre, les preuves sont là. On amène des travailleurs étrangers et on dit être obligé d'aller les recruter parce qu'il n'y en a pas au Canada! Chez moi, il y a des gens qui sont prêts à y aller. On est ouvert à la réalité de la mobilité des travailleurs, on prend l'avion. On appelle cela un 20/14 ou un 14/7. J'ai fait rire, j'ai dit que je faisais des 4/3. En effet, je vais à Ottawa quatre jours et je vais chez moi trois jours.

• (0915)

J'aimerais que vous nous parliez de la mobilité des travailleurs. Je pense que l'agence pourrait aider les membres de communautés francophones qui sont prêts à aller travailler. Ce sont des gens très vaillants qui veulent travailler, mais qui n'ont pas leur place.

M. Daniel Watson: Je vous remercie de votre question.

Évidemment, la mobilité au Canada est une très grande affaire. C'est extraordinaire, dans les faits, de voir tous les travailleurs qui vont de l'est vers l'ouest, et parfois vice-versa.

Travaillant dans le cadre du mandat du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, nous travaillons avec les petites et moyennes entreprises. Nous essayons de les appuyer lorsqu'elles essaient de développer des idées pour la diversification de l'économie de l'Ouest. Il s'agit donc de l'innovation et du développement de nouveaux investissements et de nouveaux marchés internationaux, et, parfois, à l'intérieur du Canada aussi. Nous travaillons surtout avec les petites et moyennes entreprises, et avec les organismes qui appuient ces petites et moyennes entreprises. Nous apportons notre aide surtout dans le contexte des organisations francophones à vocation économique avec qui nous travaillons de très près, et qui touchent elles aussi des petites et moyennes entreprises qui ont besoin d'employés, surtout pour des marchés croissants ou pour développer des entreprises. C'est ainsi que nous fournissons un appui relativement à cette question. Nous ne travaillons pas directement avec des employés anglophones ou francophones; nous travaillons avec les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises. Suncor est un peu à l'extérieur de ce volet...

M. Yvon Godin: Toutefois, plusieurs petites et moyennes entreprises travaillent pour Suncor.

M. Daniel Watson: Il y en a plusieurs, oui.

M. Yvon Godin: Quelle est votre implication à cet égard? Vous parlez des petites et moyennes entreprises. J'ai rencontré les représentants de la partie francophone du Conseil de développement économique de l'Alberta. Ils sont désavantagés face aux anglophones, parce qu'ils n'ont que des fonds et ils sont seuls. Ils n'ont pas, comme les anglophones, trois ou quatre organisations qui les aident. Ils sont seuls, c'est ce qu'ils m'ont dit.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Soyez bref, monsieur Watson.

• (0920)

M. Daniel Watson: Oui, c'est très bien.

Lorsque la compagnie Suncor choisit si elle achète ses produits de la Corée du Sud, des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne ou de Saint-Boniface, au Manitoba, nous voulons qu'elle choisisse d'acheter ses produits de Saint-Boniface, au Manitoba, et non pas de la Corée du Sud.

Nous travaillerons avec n'importe quel entrepreneur ou groupe d'entrepreneurs qui pourraient vendre leurs services ou leurs produits à Suncor. Nous aiderons ces gens à développer de meilleurs produits qu'ils vont vendre à Suncor. Nous ne travaillons pas directement avec les employés, mais avec les entreprises.

Le président: Merci, monsieur Watson.

Merci, monsieur Godin.

Monsieur Gourde, c'est votre tour.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici.

Ma première question s'adresse aux représentants du Conseil national de recherches du Canada. Lors de votre déclaration d'ouverture, il a été question de technologies langagières. Cela m'intéresse beaucoup.

Pouvez-vous en dire un peu plus? On est rendu à la version 1, la version 2 et la version 3 si on parle de logiciels de traduction. On sait que les premiers étaient de qualité médiocre, mais je pense qu'aujourd'hui, cela s'est amélioré. Pouvez-vous nous en parler un peu plus?

M. Charles-Antoine Gauthier (directeur intérimaire, Programmes de recherche, Conseil national de recherches Canada): Je vous remercie de votre question. Je ne suis pas certain de savoir exactement ce que vous cherchez. Si je n'ai pas la bonne réponse, on pourra revenir.

En effet, depuis plusieurs années, on s'attaque au problème de la traduction automatique dans le but d'appuyer les traducteurs. Dans la plupart des bureaux de traduction, la traduction se fait en deux étapes. Lors de la première étape, on fait un premier jet, qui est généralement rédigé par un traducteur moins expérimenté.

Ce premier jet est ensuite revu par une personne plus expérimentée, qui fait la version finale.

L'idée est d'avoir une technologie qui permet de faire le premier jet de façon automatique. Cela libérerait des ressources humaines pour faire beaucoup plus de travail et faire la révision finale.

On a rajouté quelque chose à ce travail de base, pour pouvoir faire quelque chose de qualité. Il s'agit d'un système d'apprentissage qui va étudier les corrections du traducteur à la fin, et la machine va apprendre à corriger ses propres erreurs à partir de ce que font les gens de façon à ce que, avec le temps, le système s'améliore.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Jacques Gourde: Vous me dites que vous en êtes rendus à la deuxième ou à la troisième génération de ces mêmes produits. Comme je vous le disais, les premiers que j'ai vus réalisaient des traductions avec peu de corrections. On se demandait carrément ce que la traduction voulait dire. Il est difficile qu'une machine remplace un traducteur professionnel qui comprend le sens de la phrase. Quand on traduit mot à mot, on change le sens.

Ces nouvelles technologies sont délicates. C'est pourquoi je voulais que vous en disiez plus sur l'amélioration de ces technologies. Présentement, au Canada, il y a un manque de traducteurs et on se sert de plus en plus de ces nouvelles technologies. Parfois, cela donne des résultats qui ne sont pas toujours satisfaisants. De temps à autre, je reçois des ébauches, et c'est triste. Je suis obligé de les relire et de les corriger moi-même. Il faut parfois relire la version anglaise pour comprendre le sens. Pensez-vous que, d'ici à deux ou trois ans, on va atteindre un niveau acceptable?

M. Charles-Antoine Gauthier: Je crois que l'on a déjà atteint un niveau acceptable au sein de notre organisation. Il ne s'agit pas de remplacer l'humain, mais de l'aider.

On a beaucoup travaillé à « entraîner » le système. Il est très important de choisir les bons documents de base pour améliorer la machine. Prenons l'exemple du programme de traduction de Google. L'ensemble du système utilise tout ce que la machine trouve sur Internet. Si on mélange des textes juridiques, par exemple, avec des textes médicaux, la machine n'est plus en mesure de faire une traduction sensée.

Nous aidons les bureaux de traduction à choisir de bons documents. On peut avoir plusieurs versions du logiciel de traduction, une version juridique ou une version médicale, par exemple. Cela va être destiné à des clients spécifiques. Cela fait en sorte que la machine apprend comment traiter les textes qui viennent de tel ou tel client, par exemple.

M. Jacques Gourde: Vos clients travaillent-ils avec vous pour élaborer ces nouveaux produits? Sinon, le Conseil national de recherches Canada travaille-t-il seul?

M. Charles-Antoine Gauthier: La recherche se fait d'abord au sein du Conseil national de recherches Canada. Par la suite, on travaille directement avec les entreprises pour les aider à mettre en oeuvre la technologie. Ce n'est pas une chose que l'on peut tout simplement donner dans une boîte à une entreprise.

Il faut vraiment travailler avec les gens, leur expliquer comment cela fonctionne, faire une partie de l'entraînement eux, former les gens de l'entreprise afin qu'ils prennent en charge cette technologie. Ce n'est pas très simple. On travaille à produire une version subséquente un peu plus automatique, mais on n'en est pas encore là.

• (0925)

M. Jacques Gourde: L'initiative vient-elle du Conseil national de recherches Canada? Le secteur privé a-t-il demandé au CNRC de prendre cette initiative? Cela correspond à un besoin, mais qui a pris l'initiative en premier?

M. Charles-Antoine Gauthier: Le besoin avait été identifié dans le Plan d'action pour les langues officielles. Il y était très clairement écrit qu'il y avait un manque de traducteurs et que l'on avait besoin de technologies pour aider les traducteurs. C'est pourquoi on s'est attaqué d'abord et avant tout à ce problème. C'était le problème le plus criant que l'on avait identifié à l'époque.

Aujourd'hui, on en est rendu au point où on commence à rendre cette technologie disponible pour le secteur privé.

M. Jacques Gourde: Cette technologie va-t-elle, en partie, être disponible pour la population? Sinon, va-t-elle seulement être réservée aux entreprises qui l'ont développée?

M. Charles-Antoine Gauthier: Je ne pense pas que cette technologie pourrait être utilisée par M. et Mme Tout-le-Monde en raison du besoin d'entraîner la machine. Cela étant dit, il est possible d'alimenter le système dans un domaine particulier et de fournir cela

en boîte. Cela serait donc peut-être possible d'avoir un traducteur juridique en boîte, un autre traducteur en boîte pour les compagnies aériennes, un traducteur du domaine médical en boîte. Cela serait possible, mais quant à la technologie de base, ce ne serait pas possible.

Il faut également comprendre autre chose. Dans les bureaux de traduction, les travaux qui ont été faits dans le passé représentent une valeur énorme pour ces entreprises. C'est là que leur capital intellectuel se trouve. Pouvoir entraîner un système de traduction avec ces documents leur donne beaucoup de valeur. Ils ne sont pas particulièrement intéressés à partager les travaux passés. C'est comme s'ils permettaient aux concurrents d'avoir accès à leurs propres traductions.

M. Jacques Gourde: C'est bien, merci.

Combien me reste-t-il de temps?

Le président: Il vous reste une minute.

M. Jacques Gourde: J'ai une brève question qui s'adresse aux représentants de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Tout à l'heure vous avez dit que cela semblait être le problème inverse au Québec. Vous avez parlé de recrutement d'employés anglophones. Le pourcentage des employés francophones est-il si élevé que cela chez vous?

M. Jean-Pierre Lavoie: En ce qui concerne le pourcentage de nos employés francophones, il doit être d'environ 97 p. 100. De plus, 88 p. 100 de ces employés francophones occupent des postes bilingues. Dans son évaluation de la Feuille de route, le commissaire aux langues officielles nous a donné une note un peu plus faible relativement au recrutement d'anglophones. C'est pourquoi nous avons pris des mesures un peu plus proactives pour essayer d'accroître la représentation des anglophones.

M. Jacques Gourde: Voulez-vous accroître votre représentation de 12 p. 100, 15 p. 100 ou 20 p. 100?

M. Jean-Pierre Lavoie: L'objectif, si je me rappelle bien, devrait être d'environ 13,5 p. 100, ce qui nous amènera plus près du taux de la population anglophone en général.

M. Jacques Gourde: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Bélanger, c'est votre tour.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le président, étant donné que c'est la Journée internationale de la femme et qu'il n'y a qu'une seule députée siégeant à la table, je lui offre d'échanger mon temps de parole de sept minutes avec son temps de parole de cinq minutes.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

Madame Michaud, c'est à vous.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, puisque c'est la Journée internationale de la femme, on a suggéré à Élane de poser toutes les questions.

Le président: Voulez-vous siéger comme présidente?

Des voix: Ah, ah!

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Ça voudrait dire que je ne poserais pas de questions; ce n'est pas si mal.

Le président: Allez-y, madame Michaud.

Mme Élane Michaud: Merci, monsieur le président.

Premièrement, merci à vous, monsieur Bélanger. C'est une belle reconnaissance en cette Journée internationale de la femme.

Je veux remercier de leurs présentations tous les témoins.

Ma première question s'adresse à vous trois. Comme la Feuille de route tire déjà à sa fin, nous attendons impatiemment l'évaluation de mi-mandat. On n'a pas entendu parler de vos évaluations sommatives. Les avez-vous commencées? Où en êtes-vous exactement dans ce processus?

N'importe qui peut répondre en premier. Allez-y, monsieur Watson.

M. Daniel Watson: Nous suivons de très près tout projet que nous faisons. Nous avons fait une révision de chacun des projets qui ont été lancés, comme le projet des Jeux olympiques, dont nous avons tiré certaines conclusions très positives. Nous avons été très contents de voir le montant d'argent tiré d'autres sources, par exemple, à la suite du projet des Olympiques.

Cependant, cette question s'inscrit au-delà des questions purement financières. Par exemple, dans mes remarques, j'ai soulevé la reconnaissance croissante de la valeur ajoutée des communautés francophones dans l'Ouest du Canada, à la suite d'événements semblables. Lorsque les gens voient quelque chose, ils constatent le développement, les occasions et les liens qui se créent entre les entreprises et les visiteurs qui viennent du reste du monde, des liens qui, autrement, n'auraient pas été établis.

• (0930)

Mme Éloïse Michaud: Je comprends donc que vous avez évalué différents éléments, mais qu'il n'y a pas encore d'évaluation sommative.

M. Daniel Watson: Nous sommes en train de le faire. Évidemment, le programme n'est pas terminé. Généralement, on attend la fin du programme pour faire la grande évaluation. Toutefois, en cours de processus, nous révisons aussi ce qui existe et nous entendons terminer bientôt une révision de ce qui s'est produit jusqu'à maintenant.

Mme Éloïse Michaud: Merci beaucoup.

M. Jean-Pierre Lavoie: Je vous remercie de votre question.

Comme vous le savez probablement, la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'initiative offrait deux possibilités: que chacun des partenaires de l'initiative mène sa propre évaluation sommative, ou bien qu'on le fasse de façon conjointe avec Industrie Canada. Développement économique Canada a choisi de travailler avec Industrie Canada. Je pense qu'il en va de même pour l'APECA dans l'Ouest ainsi que FedNor.

Nous travaillons donc avec Industrie Canada. Nous avons déjà fourni de l'information au ministère, qui va faire le sommaire, la synthèse des évaluations des trois agences et produire une évaluation sommative qui sera ensuite intégrée à celle des autres partenaires. C'est donc déjà en marche chez nous. De l'information a été fournie à Industrie Canada. Je sais qu'on est à la veille de voir les premières ébauches au cours des prochaines semaines.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

M. Danial Wayner: Je vous remercie de votre question.

Nous avons une première ébauche d'évaluation.

[Traduction]

Je peux vous confirmer que c'est actuellement examiné par la direction du CNRC. Nous sommes très satisfaits de ce que nous voyons, et nous ferons également un certain nombre de recommandations.

Mme Éloïse Michaud: Savez-vous quand cela nous sera disponible?

M. Danial Wayner: C'est une bonne question. Ce n'est pas à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la direction, mais je m'attends à ce que ce soit pour la prochaine rencontre, qui se tiendra d'ici la fin du présent exercice financier.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

[Français]

Je vais maintenant poser des questions un peu plus spécifiques aux représentants du CNRC.

Le financement à hauteur de 10 millions de dollars accordé en 2003 a été renouvelé en 2008. De quelle façon ce montant avait-il été établi, exactement? Était-ce en fonction des besoins réels, des projets proposés ou des évaluations sommatives?

M. Charles-Antoine Gauthier: Je vous remercie de votre question.

Je vais consulter mes collègues, puisque nous n'avons pas vraiment de bonne réponse à vous donner. Je ne sais comment le montant initial de 10 millions de dollars avait été déterminé. Ce n'était pas en réponse à des propositions de projets du CNRC. Pour ce qui est du renouvellement, c'est la même chose: on a probablement inscrit ce montant tout simplement de façon automatique.

Mme Éloïse Michaud: Serait-il possible de faire les vérifications requises et de fournir cette information au comité?

M. Charles-Antoine Gauthier: Vous voulez savoir comment la décision a été prise?

Mme Éloïse Michaud: J'aimerais que vous obteniez une réponse un peu plus claire à la question que j'ai posée, et que vous la fournissiez au comité.

M. Charles-Antoine Gauthier: Je prends la question en note et on vous rapportera une réponse.

Mme Éloïse Michaud: Merci beaucoup.

Comment assurez-vous la gestion du centre? Comment assurez-vous la gestion du financement accordé dans le cadre de la Feuille de route?

[Traduction]

M. Danial Wayner: Parlez-vous du centre ou du groupe des Technologies langagières que nous avons créé?

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Je parle du CRTL.

M. Charles-Antoine Gauthier: Je dois clarifier une confusion que génère la documentation. Le CNRC reçoit des fonds pour diriger une initiative qui porte le nom de CRTL, dans la documentation. Il y a aussi un autre organisme à but non lucratif qui s'appelle le CRTL. Celui-ci a sa propre gouvernance et est indépendant du CNRC.

Votre question porte-t-elle sur l'initiative du CNRC ou sur l'organisme à but non lucratif qui s'appelle le CRTL?

Mme Éloïse Michaud: Votre clarification me laisse croire que ce serait le CRTL qui assure lui-même la gestion des fonds alloués dans le cadre de l'initiative de la Feuille de route?

M. Charles-Antoine Gauthier: Non, la Feuille de route a financé le Conseil national de recherche. Le CRTL, quant à lui, est un organisme à but non lucratif qui doit trouver son propre financement. Il n'est pas financé dans le cadre de la Feuille de route.

• (0935)

Mme Éloïse Michaud: Je ferai des recherches un peu plus approfondie sur ce point. Je n'avais pas la bonne information.

M. Danial Wayner: Le rôle de soutien, dans ce contexte, consiste à créer un groupe de recherche dont le but est de mettre au point les nouvelles technologies langagières.

[Traduction]

Dans ce contexte, nous formons des partenariats et nous avons réussi à mettre au point de nouvelles technologies et à les transférer à nos partenaires, qui s'en servent maintenant.

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Je vous remercie.

Il me reste combien de temps?

Le président: Il n'en reste plus.

Mme Éloïse Michaud: Plus de temps, bon, merci.

Le président: Merci, madame Michaud.

La parole est maintenant à M. Trottier.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

À mon tour de saluer la contribution des femmes au sein du gouvernement du Canada et d'un bout à l'autre du pays en cette Journée internationale de la femme.

Je remercie de ses questions ma collègue d'en face.

Je voudrais parler de diversification économique. Commençons par l'Ouest canadien. L'organisme Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a été fondé en 1987, sauf erreur. Je suis un ancien résident de l'Ouest canadien. J'ai grandi dans le Nord de l'Alberta. J'habitais une circonscription dont le député était Don Mazankowski. Je pense qu'il a été l'un des catalyseurs qui a permis la création de cette organisme de promotion de la diversification de l'économie de l'Ouest.

Pourriez-vous parler de vos mandats sur les plans de l'innovation et de la diversification? Quelle est la place des langues officielles dans cette diversification. Par exemple, on parle de production ou encore de l'élargissement de l'importance de l'économie dans l'Ouest canadien, qui autrefois était surtout fondée sur l'agriculture puis sur les ressources naturelles. Que peut-on faire vraiment? Quel est le rôle des langues officielles?

Vous avez parlé du tourisme, par exemple. Y a-t-il d'autres exemples? Y a-t-il des industries qui pourraient utiliser cette force du Canada, soit d'avoir deux langues officielles, pour développer de nouvelles entreprises dans l'Ouest canadien?

M. Daniel Watson: Assurément. Si vous me le permettez, je vais demander à ma collègue de citer l'exemple de Centralia, dans une minute.

Les langues officielles sont un atout énorme. La présence canadienne dans les marchés internationaux est beaucoup mieux sentie lorsqu'on est capable de parler avec nos partenaires d'affaires dans la langue qu'ils préfèrent. Au Canada, nos deux langues officielles sont deux grands atouts, évidemment.

C'est intéressant de constater que les compagnies françaises, suisses, belges et celles de l'Afrique francophone, qui occupent une place importante dans les domaines pétroliers et agroalimentaires, notamment, sont très intéressées à venir au Canada et dans l'Ouest du Canada pour profiter de l'ensemble de nos atouts. Ces atouts touchent autant les ressources naturelles et le développement

technologique que la capacité de faire le travail dans la langue de son choix.

À deux reprises, récemment, nous avons appuyé un grand projet qui touche directement ces questions.

Si vous le permettez, je me demanderai à ma collègue France Guimond de parler du projet Centralia. Elle dira ce qu'il signifie pour l'économie de l'Ouest et à l'échelle internationale.

Mme France Guimond (directrice générale, Opérations - Manitoba, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada): Bonjour, monsieur le président.

Le projet Centralia a reçu du financement de DEO en 2010. C'était la première fois qu'un forum tel que celui-ci avait lieu au Manitoba. Au-delà de 4 000 petites entreprises internationales y ont participé. Les résultats ont été très bons. Nous avons conclu des ventes avec plusieurs entreprises. Il est, de plus, fort possible que quatre grandes entreprises du Manitoba développent des projets qui pourraient avoir un impact de 75 millions de dollars.

En ce qui a trait aux langues officielles, plusieurs entreprises de l'Ouest, au niveau national et au niveau international, pouvaient faire des affaires en français au Manitoba. Ce sont de très bons résultats.

J'aimerais aussi vous donner l'exemple de la Manitoba Music Industry Association, parce que vous avez parlé d'autres secteurs. Cette association est un organisme sans but lucratif qui a reçu du financement de DEO afin de développer de nouveaux marchés internationaux pour les entreprises.

Au Manitoba, l'organisme culturel le 100 NONS travaille depuis longtemps avec les artistes et les entreprises francophones. On a permis plusieurs échanges entre le 100 NONS et la Manitoba Industry Association. Même si les marchés ciblés ne sont pas les mêmes, on a considéré le mandat national. Il y a beaucoup d'échanges et les résultats sont fantastiques. C'est un autre exemple.

• (0940)

M. Bernard Trottier: Je vous remercie beaucoup.

Je m'adresse aux représentants de Développement économique Canada pour les régions du Québec. J'imagine que le mandat de votre organisation est un peu différent de celui de l'Ouest. Dans l'Ouest, c'est plutôt la diversification tandis que vous agissez plutôt dans les régions — donc, moins à Montréal et à Québec —, comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Pourriez-vous nous donner des exemples concrets de choses qui ont été développées avec des communautés minoritaires en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine et qui vont donner un coup de main à ces communautés anglophones afin de leur permettre de développer leur économie?

M. Jean-Pierre Lavoie: Je vous remercie de la question.

Comme DEO, nous visons aussi, à long terme, la croissance économique durable. Parfois, pour être capable d'avoir une influence sur la croissance, il faut d'abord favoriser la diversification de la base économique d'une collectivité, pour ensuite être capable de l'accompagner vers la croissance.

Le principe de base est que si on veut promouvoir la diversification et la croissance, on doit être en mesure d'utiliser toutes les forces présentes sur le territoire dans chacune des régions afin d'atteindre les objectifs de croissance. Comme DEO, on agit à ce chapitre. Parfois, on agit sur le plan de la diversification parce que les collectivités sont à un stade moins développé.

Je vais céder la parole à mon collègue, qui pourra donner des exemples de ce que l'on fait parfois au chapitre de la diversification ou lorsqu'on est à un stade plus avancé de croissance économique.

M. Gilles Pelletier (directeur général, Opérations régionales, Développement économique Canada pour les régions du Québec): En effet, on intervient sur les plans de l'entrepreneuriat, du tourisme, de l'innovation et de la diversification économique dans à peu près toutes les régions du Québec où il y a une communauté anglophone importante. En ce qui a trait à la Gaspésie, plus particulièrement, je peux donner deux exemples. Entre autres, il y a le

[Traduction]

Conseil des anglophone madelinots.

[Français]

On appuie la communauté anglophone de Grosse-Île. On l'aide à développer des projets dans le cadre des croisières. Comme vous le savez, on a une initiative visant à appuyer le développement de croisières pour attirer des croisiéristes internationaux. On a mobilisé la communauté de Grosse-Île pour qu'elle puisse, par l'entremise du financement provenant de DEC dans le cadre de la Feuille de route, rénover des sites touristiques d'importance pour la communauté, qui deviennent aussi des attraits touristiques pour les touristes étrangers.

Un autre projet fort intéressant est celui du Committee for Anglophone Social Action. Il s'agit d'un projet fort intéressant qui a aussi été financé en Gaspésie. Ce projet vise à développer des réseaux de collaboration entre les anglophones et les francophones de la région de la Gaspésie, pour développer un esprit d'entrepreneuriat et d'entraide qui permettra aux deux communautés de se développer sur le plan économique.

On a aussi des projets en Outaouais, à Montréal, à Québec et un peu partout au Québec.

Le président: Merci.

Monsieur Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci à tous. Merci à monsieur Watson.

En tant que député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, de temps en temps, j'utilise le nom de West Van Whistler, le comté des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Je suis très heureux d'entendre vos commentaires. Je pense que les Jeux olympiques ont laissé un héritage surtout à Whistler, mais aussi partout dans la province de la Colombie-Britannique. Par exemple, les écoles d'immersion française continuent à se développer dans la province.

Ma question est pour vous, monsieur Wayner. Je m'intéresse beaucoup au développement technologique que vous avez décrit, et je me pose une question. Si on est une petite entreprise qui développe un logiciel pour l'apprentissage des langues, comment peut-on approcher votre bureau? Reste-t-il toujours des fonds? Avez-vous des recommandations pour ce genre d'entreprise? Car je pense qu'il y en a beaucoup au Canada. Il a beaucoup de citoyens qui parlent plusieurs langues et qui s'intéressent à l'apprentissage d'autres langues. Dans mon comté, je connais quelqu'un qui pense développer ce genre d'entreprise.

• (0945)

M. Danial Wayner: Merci.

C'est une question très générale.

[Traduction]

Si vous me le permettez, je vais m'assurer de bien nuancer ce que je veux dire.

De manière générale, le CNRC a un rôle de soutien...

M. John Weston: Sous-entendez-vous que les Britanno-Colombiens perdent certaines nuances lorsqu'ils parlent en français? Oui, bien entendu.

M. Danial Wayner: Au CNRC, l'un de nos rôles est bien entendu de soutenir l'innovation dans les PME. Nous avons donc un certain nombre de façons d'y arriver. Il y a notamment notre programme d'aide à la recherche industrielle, qui permet aux entreprises de faire des représentations auprès du CNRC pour obtenir du financement, et il y a aussi un programme de contributions qui nous permet d'apporter directement une contribution financière pour soutenir divers investissements. Toutefois, notre contribution doit être égale par l'entreprise concernée. Au sein du CNRC, nous avons plus de 240 conseillers en technologie industrielle qui sont sur le terrain, qui rencontrent régulièrement les entreprises, qui les soutiennent grâce au programme de contributions et à la prestation de conseils commerciaux et stratégiques, qui les aident à comprendre les marchés et à prendre conscience que la progression du marché peut se faire tant sur le plan national que sur le plan international. Voilà un moyen dont dispose le CNRC pour soutenir les entreprises, et les conseillers du PARI sur le terrain les aiguilleront aussi vers les divers services du CNRC qui possèdent les installations de recherche et l'expertise qui peuvent également les appuyer.

En ce qui concerne le programme dont il est question aujourd'hui, s'il existe un fabricant de logiciels qui a le potentiel ou qui a une technologie concernant la traduction, nous avons constitué une équipe de calibre mondial au cours des 10 dernières années... Le rôle du CNRC dans le programme peut être différent des autres programmes, parce que nous sommes un organisme de recherche et de technologie. Je ne répéterai jamais assez combien de temps il faut pour constituer une équipe comme la nôtre. Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli au cours des 10 dernières années. Nous n'avions littéralement rien au début et en l'espace de 10 ans nous avons construit une équipe qui a été en mesure de concevoir de véritables technologies de calibre mondial ou, dans certains cas, les meilleures technologies au monde.

En lien avec la question de Mme Michaud, une part considérable de nos investissements va bien entendu dans les salaires et la constitution des équipes. Les salaires représentent environ 70 p. 100 de nos dépenses, parce que nous réalisons des recherches et nous avons en fait nos propres équipes. Notre porte est ouverte, ce qui permet aux entreprises de venir discuter avec nous des possibilités. Nous avons des programmes qui nous permettent d'élaborer des projets collaboratifs en vue de soutenir des entreprises précises. Par contre, nous nous attendons à partager les coûts et les risques liés à la conception des technologies. Le CNRC peut appuyer les petites entreprises de nombreuses façons; nous chérissons actuellement, entre autres, le rêve de trôner au sommet de diverses industries, particulièrement dans le secteur des technologies de l'information.

Le président: Merci beaucoup.

Je crois que M. Menegakis veut faire un rappel au Règlement. Allez-y.

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remarque qu'un photographe est en train de prendre des photos. Ce n'est pas une pratique courante. Ce n'est pas quelque chose que nous avons approuvé.

Je crois que cela soulève la question d'un privilège pour l'avenir, et je voulais le dire.

Le président: En tant que président, j'ai autorisé la présence du photographe, qui prend simplement des photos de M. Aubin lorsqu'il a la parole. Si le comité n'approuve pas cela, je suis à votre service et je demanderai au photographe de partir.

M. Aubin a présentement la parole, pour cinq minutes, et le photographe de *La Presse* m'a assuré qu'il n'utiliserait que des photos de M. Aubin, qui y a consenti.

Si le comité accepte, nous pouvons permettre au photographe de rester encore cinq minutes afin qu'il prenne des photos pour son article. Sinon, comme je l'ai dit, je vais suivre vos instructions.

[Français]

Monsieur Bélanger, vous avez la parole.

Ensuite, ce sera le tour de M. Godin.

• (0950)

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, je n'ai aucune objection pourvu que vous nous assuriez que, lorsque nous voudrions faire de même, vous nous le permettez également.

[Traduction]

Le président: Oui, bien entendu.

Si des représentants des médias venaient ici pour prendre des photos du comité en général, je demanderais le consentement de tout le monde. Dans ce cas-ci, il s'agit uniquement de M. Aubin. J'ai demandé son consentement, et il a accepté. J'ai demandé au photographe d'être discret. C'est ce sur quoi repose ma décision.

Comme je l'ai dit, si le comité souhaite annuler ma décision et demander au photographe de partir avant que le temps d'intervention de M. Aubin soit écoulé, je respecterai la volonté du comité.

[Français]

Monsieur Godin, vous avez la parole.

Ensuite, ce sera le tour de M. Trottier.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Cela aurait peut-être pu être décidé d'avance. On peut peut-être appeler cela une petite erreur. C'est normal qu'un photographe suive un député étant donné qu'il a besoin de prendre sa photo. Cela s'est fait dans le passé. Cela va de soi dans tous les partis politiques. Cela arrive souvent. Personnellement, il m'est déjà arrivé un jour qu'un photographe de Radio-Canada me suive pendant une semaine. Il me suivait dans les réunions de comité et ne prenait que des photos. Cela a toujours été ainsi. À ma connaissance, on n'a pas défendu cela.

Je voulais juste faire valoir mon opinion. Un autre jour, cela pourrait arriver à l'un d'entre vous: un photographe d'un journal ou d'un magazine pourrait vouloir vous suivre. Je sais qu'il y a plusieurs nouveaux députés autour de cette table qui ne savent pas que cela s'est déjà produit dans le passé. C'est normal que les citoyens voient le travail que font les politiciens, cela s'inscrit dans un contexte de saine démocratie. Voilà le petit commentaire dont je voulais vous faire part. Peu importe qui fait l'objet d'une telle pratique, je suis favorable à cela.

Le président: Le photographe m'a demandé s'il pourra prendre des photos une fois la séance commencée.

[Traduction]

Afin que les travaux du comité ne soient pas perturbés, j'ai simplement demandé à M. Aubin s'il acceptait, et il a accepté. À l'avenir, si je sais à l'avance qu'un photographe sera présent, je demanderai le consentement du comité avant le début de la séance.

Monsieur Trottier.

[Français]

M. Bernard Trottier: Je serai bref. Merci de cette clarification.

En outre, M. Aubin est tellement beau que je comprends qu'on veuille prendre sa photo!

Des voix: Ah, ah!

M. Bernard Trottier: On est d'accord sur cette façon de procéder.

Le président: Merci.

Monsieur Aubin, vous avez la parole.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Le président: Un instant s'il vous plaît.

[Traduction]

Oui, monsieur Menegakis.

M. Costas Menegakis: Je demande respectueusement que nous réglions la question.

Le président: Je crois avoir eu le consentement tacite du comité pour permettre au photographe de *La Presse* de prendre les photos.

M. Costas Menegakis: Le fait qu'un photographe soit derrière moi me rend mal à l'aise.

Si M. Aubin veut des photos, elles peuvent être prises avant ou après la séance. Il peut se faire prendre en photo; cela ne me pose aucun problème.

Je pense que cela crée un précédent dangereux, ce qui ne me plaît pas. J'aimerais donc que nous votions sur cette question.

Le président: D'accord.

Oui, monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Je voudrais faire un commentaire. Cela ne crée pas un nouveau précédent parce que cela s'est toujours passé ainsi. C'est juste qu'on prenait d'avance une décision à ce sujet. Ce n'est pas nouveau.

[Traduction]

Le président: D'accord. Tous ceux qui sont en faveur de permettre au photographe de prendre des photos de M. Aubin?

Des voix: D'accord.

Le président: Le photographe peut rester et prendre des photos.

Monsieur Aubin, la parole est à vous.

[Français]

M. Robert Aubin: Merci, monsieur le président.

Vous me permettez d'entrée de jeu, en ce 8 mars, d'exprimer le rêve qu'on en arrive un jour à ne plus célébrer cette journée parce qu'on aurait enfin atteint l'équité dans cette société. Je voudrais aussi souligner au passage les gestes concrets posés par mon parti en ce sens. Je pense que c'est vraiment la voie à suivre, mais en attendant qu'on y arrive, je tiens à lever mon chapeau à toutes celles et ceux qui, jour après jour, posent des gestes afin que cette équité soit atteinte dans notre société. Merci. Voilà pour le 8 mars.

J'ai trouvé particulièrement intéressant d'entendre parler des robots traducteurs. C'est peut-être une nouvelle forme de robot. En préparation à cette rencontre, je suis allé naviguer sur la Toile, particulièrement sur le site du Conseil national de recherches du Canada. J'y ai trouvé un paragraphe qui m'a fait un peu sursauter et sur lequel j'aimerais entendre vos commentaires. C'était sous la bannière du Centre canadien de données en astronomie. On y disait ceci:

En raison de la nature hautement technique et dynamique du contenu, les attentes en matière de respect des exigences des langues officielles et de la Normalisation des sites Internet du gouvernement du Canada ne seront peut-être pas respectées.

Est-ce qu'on peut m'expliquer pourquoi? Est-il difficile de parler de sciences ou d'astronomie en français? Si on peut développer des robots spécialisés en médecine ou en affaires juridiques, peut-on imaginer qu'il serait possible d'en créer un qui soit capable de traiter des données scientifiques?

• (0955)

M. Danial Wayner: C'est une bonne question. Merci.

La langue internationale de la science est surtout l'anglais. Nous avons beaucoup de collaborateurs, particulièrement dans le domaine de l'astronomie. Nous fournissons une base de données

[Traduction]

qui contient des renseignements en matière d'astronomie. C'est de cette façon que nous avons fonctionné pour ces domaines. La question qui se pose est la suivante: devons-nous ou pouvons-nous offrir des services complètement bilingues?

[Français]

M. Robert Aubin: J'imagine que pour un francophone, ça ne doit pas être beaucoup plus compliqué de comprendre des chiffres en anglais. C'est vraiment le contexte entourant ceux-ci qui doit être traduit.

Pourquoi est-ce qu'on sent le besoin de préciser que les langues officielles pourraient ne pas être respectées?

M. Danial Wayner: Est-ce que je pourrais voir le paragraphe que vous avez lu?

M. Robert Aubin: Oui, je pourrais vous le faire parvenir.

Je me demandais si vous aviez reçu une approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor avant de publier un avis de ce genre.

[Traduction]

M. Danial Wayner: Maintenant que vous soulevez la question, nous vérifierons. Le CNRC s'engage à fournir aux gens tous ses services dans la langue de leur choix. Je soulèverai la question après la réunion.

Merci beaucoup.

[Français]

M. Robert Aubin: Merci beaucoup. J'imagine que vous nous ferez parvenir le résultat de vos recherches sur cette question.

Ma question était tout de même très sérieuse. Serait-il possible de développer un outil de traduction qui soit davantage axé sur le monde scientifique? Même si beaucoup de communication se fait en anglais, est-ce que c'est envisageable?

M. Charles-Antoine Gauthier: La technologie développée par le CNRC dépend de l'accès à un corpus de texte parallèle. Dans ce cas-ci, ça nous demanderait d'avoir au départ les équivalents français et anglais pour entraîner la machine. C'est une limitation de la technologie actuelle, en ce sens que si ce corpus n'existe pas, il n'est pas possible de mettre le système en marche. Dans un cas particulier, il y a toujours moyen de regarder le contenu, de partir de quelque chose et, probablement, de fermer ensuite la boucle pour que le système apprenne à partir de corrections.

Je répondrais oui à votre question. Par contre, je tempérerais peut-être vos attentes en vous disant que ça risque de ne pas être pour la semaine prochaine. Il reste que c'est possible.

M. Robert Aubin: Éventuellement, dans le cadre d'une prochaine Feuille de route, si on y mettait les fonds...

M. Charles-Antoine Gauthier: Oui.

M. Robert Aubin: ... on pourrait développer cette ressource.

M. Charles-Antoine Gauthier: Il n'y a pas de raisons techniques qui font en sorte que ce n'est pas possible.

M. Robert Aubin: Mon autre question porte sur le site Internet, qui est unilingue anglophone.

Le président: Merci, monsieur Aubin.

Monsieur Wayner et monsieur Gauthier...

Monsieur Aubin, pouvez-vous poser à nouveau votre question?

M. Robert Aubin: En fait, je me demandais pourquoi le site était unilingue anglophone. On ne parle pas d'une chose spécialisée comme le résumé d'un traité scientifique.

Le président: Merci.

M. Danial Wayner: C'est une bonne question.

[Traduction]

Cependant, je ne connais pas la réponse. Je vais vérifier, et je pourrai vous faire parvenir la réponse, si vous le souhaitez.

• (1000)

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous suspendons la séance pour cinq minutes.

• (1000)

_____ (Pause) _____

• (1005)

[Français]

Le président: Bienvenue à la poursuite de la 30^e séance du Comité permanent des langues officielles.

[Traduction]

Nous continuons. Je cède la parole à M. Zimmer.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): J'ai une question pour Danial.

Vous avez longuement parlé de la nouvelle technologie de traduction, mais je voulais en savoir un peu plus. Je crois que la réponse va de soi, mais quel est le marché pour cette technologie? Quels marchés rivalisent pour obtenir cette technologie?

Est-ce rentable?

M. Danial Wayner: Je vous remercie de la question.

Bien entendu, le CNRC s'assure avant tout d'investir dans des secteurs qui offrent des possibilités de croissance économique à nos entreprises. Le marché est en pleine croissance. Par exemple, l'un des secteurs de ce marché qui connaît une croissance très rapide, c'est celui de la sécurité et des technologies liées à la sécurité.

Pour illustrer ce que nous avons été capables de faire au cours des 10 dernières années, la DARPA, la Defense Advanced Research Projects Agency aux États-Unis et le FBI ont voulu utiliser PORTAGE et l'intégrer dans leurs systèmes.

Dans le secteur de la sécurité, il y a de plus en plus de demandes de la part d'entreprises, mais aussi des agences. La quantité de renseignements accessibles double tous les 18 mois. Les capacités de réunir, d'analyser et de classer les renseignements qu'ont nos agences de sécurité sont plus grandes que celles de leurs analystes. À bien des égards, c'est similaire aux difficultés de traduction auxquelles les bureaux font face.

Dans ces domaines prometteurs, nous avons établi la base qui nous permet d'intégrer d'autres langues, ce qui ouvre des marchés mondiaux pour...

M. Bob Zimmer: Oui. J'allais vous demander si les technologies se limitent à la traduction entre l'anglais et le français?

M. Danial Wayner: Je cède la parole à mon collègue, Charles-Antoine, qui pourra vous donner des explications d'ordre technique.

M. Charles-Antoine Gauthier: Non. Puisqu'il s'agit d'un ensemble de textes en parallèle, le système peut fonctionner à partir de n'importe quelle paire de langues, ou presque. Lors des compétitions, nous nous sommes très bien démarqués pour la traduction de l'arabe vers l'anglais, par exemple. En fait, nous avons gagné et battu IBM et d'autres compétiteurs. Donc, la technologie fonctionne pour d'autres langues.

M. Bob Zimmer: Cette technologie pique vraiment ma curiosité, et vous avez expliqué où l'on en est présentement. J'imagine qu'on l'utilise à l'heure actuelle, mais est-elle offerte? Avez-vous déterminé à quel moment elle sera entièrement accessible, si je peux dire?

M. Charles-Antoine Gauthier: Elle est entièrement accessible; elle est offerte présentement. Les bureaux de traduction utilisent des chaînes d'outils. Dans chaque bureau, le système PORTAGE doit être intégré à la chaîne. Cela se fait relativement bien dans les deux grands bureaux qui utilisent notre technologie présentement. Nous faisons des essais dans deux autres bureaux. Les entreprises veulent s'assurer qu'elles tireront des revenus en investissant dans la technologie, mais elle est présentement offerte.

M. Danial Wayner: Si l'on veut savoir un peu dans quels domaines les technologies de traduction peuvent croître, on peut songer aux outils d'exploitation des données, avec lesquelles des entreprises comme OpenText offrent une grande variété de possibilités aux entreprises pour l'exploration et l'analyse de renseignements. L'intégration d'un large éventail d'outils d'aide à la traduction permet aux entreprises canadiennes comme celle-là de croître et de dominer les marchés mondiaux.

M. Bob Zimmer: D'accord.

J'ai une question pour Jean-Pierre. Vous avez dit que dans le cadre de votre initiative CLOSM, vous avez demandé, je suppose, à différents groupes, quels problèmes ils avaient. Je ne le signale pas pour faire ressortir le caractère négatif; j'aimerais, dans la mesure du possible, que vous nous disiez quels sont ces problèmes et que vous nous parliez de certaines des solutions. Vous pouvez peut-être nous parler des deux problèmes les plus importants.

• (1010)

M. Jean-Pierre Lavoie: Il y en a un en particulier qui me vient en tête. Tout dépend de qui l'on parle et d'où ces gens viennent.

M. Bob Zimmer: Il y a les Autochtones, et il y a d'autres régions.

M. Jean-Pierre Lavoie: Les Montréalais et les non-Montréalais. À l'extérieur de Montréal, le plus grand problème concerne habituellement la diversification. Nous aidons donc les communautés à se réunir et à établir leur propre plan de développement, de diversification. Nous pouvons alors contribuer à sa mise en oeuvre, comme nous le faisons en Gaspésie ou sur la Côte-Nord.

L'autre problème est le même que celui de la majorité au Québec et au Canada. Il concerne l'entrepreneuriat et le manque de futurs entrepreneurs. À cet égard, nous appuyons un grand nombre de projets pour stimuler l'entrepreneuriat au sein des communautés anglophones...

M. Bob Zimmer: Vous constatez donc un manque présentement. On a établi qu'il y en a un, et vous contribuez à y remédier.

M. Jean-Pierre Lavoie: Oui, il y a un manque de futurs entrepreneurs. Selon la tendance, il y aura bientôt un manque flagrant de nouveaux entrepreneurs au Canada et au Québec, ce qui préoccupe la communauté. Voilà pourquoi c'est notre priorité.

Le président: Je vous remercie, monsieur Zimmer, de ces questions.

Monsieur Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président, on va y aller rondement.

Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Aubin, afin d'éviter que beaucoup de gens fassent un travail inutile. Si vous inscrivez CCDA, Centre canadien de données en astronomie, dans votre navigateur, vous allez trouver la page en français. Pour le Conseil national de recherches, tout ce que vous avez à faire est de vous assurer que les deux pages sont liées. La page en français existe.

Ce n'est pas dans mes habitudes de lancer des fleurs, mais je vais en lancer un peu aux gens de DEO. Vous avez une bonne formule et vous faites du bon travail. J'ai eu la chance de le constater dans les quatre provinces de l'Ouest. Il est dommage que vous ne vous occupiez pas aussi des territoires. Le nouvel organisme va peut-être apprendre de vous, mais je vous encourage à continuer dans la même voie.

J'ai aussi remarqué que Centralia a un excellent site Web. Cet événement aura lieu du 10 octobre au 12 octobre, et la Chambre ne siège pas au cours de cette semaine. Je me demandais s'il y avait un forfait spécial pour les députés.

M. Daniel Watson: On vous accueillera chaleureusement.

L'hon. Mauril Bélanger: Peut-être que certains d'entre nous y iront. Je veux tout simplement vous encourager à continuer votre bon travail.

Je m'adresse maintenant aux gens de DEC. Pourquoi avez-vous uniquement fait une présentation verbale, plus tôt? J'ai les deux autres documents écrits, mais je n'ai pas le vôtre.

M. Jean-Pierre Lavoie: J'ai apporté un nombre limité de copies ce matin. Je croyais que je ne devais en apporter que six copies.

Le président: C'est une copie bilingue, mais ce n'est pas une copie dans les deux langues officielles. Les copies sont en français, mais pas en anglais.

L'hon. Mauril Bélanger: Ah, cela n'a pas été traduit.

M. Jean-Pierre Lavoie: Non, seulement les parties que j'ai lues en anglais ont été traduites.

Le président: Cela a été traduit en français.

L'hon. Mauril Bélanger: Je comprends. Pourquoi est-ce ainsi?

M. Jean-Pierre Lavoie: On a peut-être mal respecté les règles. Je ne pensais pas qu'il fallait apporter...

L'hon. Mauril Bélanger: Quand vous parlez aux communautés anglophones du Québec, leur parlez-vous un peu en français et un peu en anglais?

M. Jean-Pierre Lavoie: Non, on leur parle en anglais, évidemment, ou dans la langue de leur choix.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous n'avez peut-être pas vérifié qu'il y avait probablement des députés qui préfèrent parler en anglais et d'autres en français. Vous ne vous êtes pas donné la peine de le faire dans les deux langues.

M. Jean-Pierre Lavoie: Non, c'est mon erreur.

L'hon. Mauril Bélanger: Il me semble que M. Pelletier est votre supérieur, n'est-ce pas?

M. Jean-Pierre Lavoie: Non, c'est mon collègue.

L'hon. Mauril Bélanger: N'êtes-vous pas directeur général?

M. Jean-Pierre Lavoie: Non.

L'hon. Mauril Bélanger: En tout cas, je trouve que c'est une lacune. Vous avez donné beaucoup de chiffres à un moment donné et je n'ai pas pu suivre. Comme je n'ai pas le document devant moi, je ne peux pas revenir à la charge à ce sujet.

M. Jean-Pierre Lavoie: Je vous garantis que la prochaine fois, les copies seront...

L'hon. Mauril Bélanger: La prochaine fois, ce sera peut-être dans trois, quatre ou cinq ans. Il y aura peut-être une autre Feuille de route que le comité sera à nouveau appelé à évaluer. On verra. Il y aura peut-être d'autres changements entretemps. Cela va être fait de toute façon. Je ne peux pas poser les questions que j'aurais voulu poser.

•(1015)

M. Jean-Pierre Lavoie: Si vous le souhaitez, monsieur Bélanger, on va s'assurer toutefois que vous allez les recevoir.

[Traduction]

Le président: Monsieur Bélanger, je vous assure que nous ferons traduire le document et que nous le fournirons aux membres du comité.

L'hon. Mauril Bélanger: Je le sais.

[Français]

Vous avez parlé de Grosse-Île, un peu plus tôt. Quelle est la population de Grosse-île?

M. Gilles Pelletier: Je ne peux pas vous donner le nombre exact d'anglophones, mais il s'agit d'une petite population de quelques centaines d'habitants anglophones.

L'hon. Mauril Bélanger: Parlez-vous de résidants qui y sont à longueur d'année ou de façon saisonnière?

M. Gilles Pelletier: C'est à longueur d'année. C'est l'une des îles de la Madeleine. Il existe une communauté d'anglophones en situation minoritaire qui est composée de quelques centaines d'habitants. Je pourrai vous fournir le nombre exact si vous le souhaitez.

L'hon. Mauril Bélanger: Je suis allé à Grosse-île et je n'ai pas vu de population permanente à cet endroit. Grosse-Île est un site historique.

M. Gilles Pelletier: Oui, et il y a également des gens qui y habitent pour l'entretien du site.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce sont des gens qui y travaillent.

M. Gilles Pelletier: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Il n'y a donc pas de population qui vit sur place en permanence.

M. Gilles Pelletier: Non, il s'agit d'une population qui y travaille.

L'hon. Mauril Bélanger: Tout à l'heure, vous n'avez pas mentionné cela. Vous avez utilisé cela pour exemple, mais il n'y a pas de population qui demeure sur place.

M. Gilles Pelletier: J'ai utilisé l'exemple d'un projet animé par des anglophones et qui considèrent que celui-ci est important pour leur communauté dans le contexte de la diversification économique de Grosse-Île.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous suggère de trouver un meilleur exemple que celui-là: il n'y a pas de population qui demeure là.

C'est vraiment ma dernière question, car je suis déçu de ce que nous offre DEC ce matin.

Quelle type de relation avez-vous avec le Quebec Community Groups Network?

M. Jean-Pierre Lavoie: On rencontre le QCGN, c'est l'un des intervenants de la collectivité anglophone.

L'hon. Mauril Bélanger: Quand et à quelle fréquence rencontrez-vous ses représentants?

M. Jean-Pierre Lavoie: Je pourrai vous fournir la liste des rencontres.

L'hon. Mauril Bélanger: Ne comprenez-vous pas qu'il s'agit de l'organisme parapluie de la communauté anglophone du Québec?

M. Jean-Pierre Lavoie: Oui.

Je peux vous donner quelques exemples, si vous le voulez, ou je peux vous fournir la liste des...

L'hon. Mauril Bélanger: De toute façon, vous enverrez les documents au greffier. S'ils ne sont pas traduits, on va les faire traduire. Cependant, je ne comprends pas ce que vous voulez me donner.

M. Jean-Pierre Lavoie: J'ai la liste répertoriant les dates de nos rencontres au cours des dernières années. Vous me demandiez si on les avait rencontrés.

L'hon. Mauril Bélanger: Oui, allez-y, cela m'intéresse.

M. Jean-Pierre Lavoie: On les a rencontrés le 16 avril 2010, les 19 et 20 mai 2010, le 23 septembre 2010, le 6 octobre 2010 et le 19 novembre 2010.

L'hon. Mauril Bélanger: De quoi discutiez-vous à chacune de ces rencontres?

M. Jean-Pierre Lavoie: Il y a eu une rencontre portant sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, la journée du dialogue dont parlé tout à l'heure

L'hon. Mauril Bélanger: Les consultez-vous pour la préparation de votre plan?

M. Jean-Pierre Lavoie: Sur une base plus continue, le dialogue porte vraiment sur le plan, sur la programmation et sur la stratégie.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Est-ce fini?

Le président: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Je poursuivrai plus tard si j'en ai le temps.

Le président: D'accord.

[Traduction]

Monsieur Boughen.

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur temps. Nous sommes heureux d'obtenir les renseignements que vous êtes en mesure de nous fournir, de même que votre point de vue.

J'ai une question. J'ai trouvé très intéressant ce que M. Watson disait au sujet du partenariat entre les différentes régions du Canada aux Olympiques. Je me demande seulement si ce partenariat a pu se poursuivre, s'élargir et intégrer un plus grand nombre de Canadiens, car il a été très efficace, du moins à mon avis, et tout le mouvement olympique a extrêmement bien réussi.

Qu'est-il arrivé depuis? C'est ma question.

M. Daniel Watson: Je vous remercie beaucoup de la question.

Dans un moment, je vais céder la parole à mon collègue, M. Meddings, qui vous parlera un peu des effets multiplicateurs.

L'une des choses que DEO fait dans le cadre de tous ses investissements, c'est tenter d'avoir beaucoup plus d'influence. En d'autres mots, il ne s'agit pas seulement des investissements que nous faisons, mais ce dans quoi nous pouvons encourager d'autres acteurs à investir.

Je pense que dans bien des cas, cela va bien au-delà des questions financières, car ce qui est intéressant, en particulier dans l'Ouest canadien, c'est le nombre de gens qui ne comprennent pas autant qu'ils le voudraient parfois — ou bien c'est qu'il n'y a personne pour les aider à comprendre — la valeur des communautés francophones qui vivent là-bas et comment elles peuvent contribuer, et comment elles contribuent, à l'économie globale de la région.

Si vous le permettez, mon collègue, M. Meddings, a des données qui montrent certains des facteurs de multiplication. Pour vous donner une idée, notre budget annuel est d'environ 120 millions de dollars par année pour les programmes de base, ce qui vous donne une idée de l'importance de certains des multiplicateurs.

M. James Meddings (sous-ministre adjoint, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada): Monsieur le président, en ce qui concerne les fonds de l'IDE, DEO reçoit 3 millions de dollars, mais nous avons réussi à générer 6,2 millions de dollars par des partenariats sur ces projets.

Pour ce qui est des programmes de base dans le cadre du PDEO, 5,7 millions de dollars ont été investis dans des projets qui appuient les communautés de langue officielle, mais lorsqu'on y ajoute nos partenariats, ce montant passe à 33 millions.

Enfin, et très brièvement, concernant le plan d'action économique, environ 10 millions de dollars ont été investis pour les communautés de langue officielle, mais grâce à nos partenariats, ce montant est passé à 22,7 millions de dollars.

Rapidement, quand on additionne les trois, environ 19 millions de dollars de financement par le PDEO ont généré 62 millions de dollars de financement en partenariat pour appuyer ces communautés.

● (1020)

M. Ray Boughen: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Boughen.

Monsieur Harris.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Merci.

Encore une fois, je vous remercie tous de votre présence. Je m'excuse, mais je ne m'adresserai presque pas aux témoins qui sont du côté droit de la salle. En tant que porte-parole de l'opposition en matière de science et de technologie, je vais poser des questions au CNRC afin de faire un suivi sur les autres.

Tout d'abord, je vous pose une question qui ne va pas exactement dans le même sens: est-ce que la technologie mise au point serait applicable à des langues comme celles des Premières nations.

M. Charles-Antoine Gauthier: Je crois que oui, car nous avons fait du travail en inuktitut. J'imagine que ce serait également applicable au cri, mais je ne suis pas un spécialiste, et je ne suis pas prêt à le confirmer.

M. Dan Harris: D'accord. C'est bien que la technologie puisse être utilisée à cette fin, car il est bien sûr important que nous protégeons toutes nos langues.

Ensuite, vous avez parlé de la propriété intellectuelle de la technologie. Au bout du compte, qui la détient et la contrôle? Est-ce le CNRC ou bien les entreprises partenaires qui participent au projet?

M. Danial Wayner: En général, lorsque nous créons des technologies, notre objectif est de la rendre accessible à toute entreprise canadienne qui peut les utiliser. Nous demeurons propriétaires de la technologie et nous accordons des licences à d'autres entreprises, au cas par cas.

Dans d'autres cas — et c'est davantage un commentaire général au sujet de la propriété intellectuelle —, lorsque nous avons partagé les risques et les coûts liés aux investissements dans la R-D, nous sommes plus ouverts à d'autres façons de régler la question de la PI.

Nous transférons rarement la PI à une autre entreprise, mais dans certains cas, nous accordons une licence exclusive pour le travail dans un domaine précis. Le CNRC se garde tout de même la possibilité d'offrir des avantages pour le Canada en accordant des licences d'exploitation de la technologie pour d'autres activités que celles de notre partenaire initial.

M. Dan Harris: Il est essentiel de continuer à protéger la PI, en particulier parce que le gouvernement cherche de nouvelles sources de revenus pour faire en sorte que nous financions des programmes comme celui sur les langues officielles.

Bien entendu, il y a le montant de 10 millions de dollars qui a été investi dans le projet au cours des dernières années, et il en sera ainsi jusqu'à la fin de la Feuille de route.

J'ai ici les dépenses prévues d'Industrie Canada dans le Budget principal des dépenses, et on indique que pour les TIC et les technologies émergentes, il y aura des compressions d'environ 24,5 millions de dollars, ce qui représente beaucoup plus que l'ensemble du programme. Cela aura-t-il des répercussions négatives sur le développement de cette technologie et d'autres logiciels?

Avant de vous laisser répondre, car je suis sûr que je n'aurai plus de temps lorsque vous aurez terminé, en ce qui concerne cette offre en particulier — et j'ai travaillé dans le domaine des TI —, poursuivre le développement de cette technologie nécessitera continuellement des fonds. Comme M. Gourde l'a dit, pour la première version, la deuxième, la troisième...

À mesure que nous avançons, de quels types d'investissements le CNRC aura-t-il besoin pour maintenir le projet? Ces fonds devraient-ils provenir, par exemple, d'un type de feuille de route, ou devrait-il s'agir d'un financement stable et permanent pour assurer le développement continu?

M. Danial Wayner: Je ne me souviens plus de la première partie de votre question.

M. Dan Harris: Les technologies de l'information et des communications, et les technologies émergentes sont...

M. Danial Wayner: Le Budget principal des dépenses...

M. Dan Harris: Oui, le Budget principal des dépenses fait état de réductions de 24,6 millions de dollars.

M. Danial Wayner: C'est cela. Mais je ne sais pas exactement quelles en seraient les conséquences sur le CNRC.

Nous attendons certainement le budget que va présenter le gouvernement et tout cela sera alors clair. Je ne peux pas faire vraiment de commentaire...

• (1025)

M. Dan Harris: C'est précisément dans le financement du CNRC qu'il y aura une réduction.

M. Danial Wayner: En fonction de leur origine, cela peut se refléter en partie dans le financement temporaire de programmes précédents qui prend fin à la fin de l'exercice. Si le financement n'est pas renouvelé, c'est problématique, non pas seulement pour les technologies de l'information et des communications, mais aussi du point de vue du CNRC. Notre objectif est d'examiner attentivement tous les investissements effectués dans l'ensemble des secteurs industriels pour faire en sorte qu'ils profitent au maximum au Canada.

C'est une réponse assez générale, mais de notre point de vue de nouvelle organisation qui se consacre à la recherche et à la technologie, nous nous attendons à être guidés par les besoins de

l'industrie. Nos occasions seront celles que l'industrie elle-même saisira.

Mais pour ce qui est de nos besoins en particulier, il est difficile de répondre. Nous examinons attentivement tous nos programmes. L'initiative que nous avons prise me passionne vraiment et l'équipe que nous avons mise sur pied est de calibre mondial.

Je m'attends à ce que nous puissions trouver des moyens de tirer parti de ces atouts pour créer de plus en plus de valeur pour les Canadiens. S'agissant des types d'investissement à faire, je ne suis pas encore prêt à donner un chiffre. L'équipe se compose actuellement de 15 personnes et dispose d'un budget d'un peu plus de deux millions de dollars par an grâce aux ressources que nous avons trouvées ailleurs.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Menegakis.

M. Costas Menegakis: Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie d'être venus témoigner devant nous aujourd'hui. Comme vous le savez, nous étudions la Feuille de route pour la dualité linguistique. Elle représente pour notre gouvernement un investissement de plus de 1 milliard de dollars. Dans le cadre de la Feuille de route, vos organismes sont tous partenaires. C'était très intéressant d'entendre parler des nombreuses possibilités que la Feuille de route représente pour vos organisations.

Pourriez-vous nous faire part des domaines ou programmes sur lesquels vous vous concentreriez, dans le cadre de la Feuille de route, si cette dernière devait être renouvelée après son expiration, en 2013?

Monsieur Watson?

M. Daniel Watson: Merci.

Si jamais il y avait un deuxième volet, nous poursuivrions nos activités dans le sens de notre mandat, qui est le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest du Canada. Je pense que nous le ferions en nous fondant sur les réussites que nous connaissons maintenant.

Évidemment, nous tiendrions compte des résultats d'une éventuelle évaluation à cet égard. Il reste que l'orientation serait celle de notre mandat, qui est le développement économique.

M. Costas Menegakis: Monsieur Lavoie?

M. Jean-Pierre Lavoie: Merci.

La Feuille de route nous a permis d'intensifier notre appui à l'épanouissement des collectivités anglophones. Comme nos collègues de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, nous maintiendrions le même cap si la Feuille de route était renouvelée. Nous poursuivrions la mise en oeuvre de projets dans le cadre de notre mandat, en l'occurrence le développement économique visant à appuyer les collectivités, comme nous le faisons depuis plusieurs années.

[Traduction]

M. Danial Wayner: En ce moment même, nous continuons de négocier les permis d'utilisation du logiciel PORTAGE par d'autres entreprises canadiennes. Je pense qu'il est pour nous essentiel de continuer à investir et à élargir ce secteur au Canada. Ce secteur constitue en effet le fondement d'une foule d'autres possibilités de croissance économique que nous voulons absolument saisir.

M. Costas Menegakis: Diriez-vous que la Feuille de route vous a facilité la tâche?

M. Danial Wayner: Absolument. La Feuille de route nous a donné les outils et les ressources nécessaires pour mettre sur pied une équipe de calibre mondial. C'est une chose à laquelle nous tenons énormément, que nous encourageons et que nous voulons voir évoluer.

M. Costas Menegakis: Il est important pour nous d'évaluer vos expériences, parce que la Feuille de route en est à 60 p. 100 de son parcours.

Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

Le président: Oui.

[Français]

M. Costas Menegakis: Monsieur Watson, vous avez parlé de l'important travail accompli par les quatre organisations francophones à vocation économique.

La Feuille de route a-t-elle été utile en facilitant la communication avec ces organisations?

• (1030)

M. Daniel Watson: Nous travaillons en très étroite collaboration avec ces organisations, qui font partie intégrante de notre réseau de services dans l'Ouest. Nous parlions déjà à ces gens. Nous savions qu'ils possédaient énormément de compétences et de capacités. Cela ajoutait un volet important. Il n'aurait pas été possible de réaliser ce qu'on a fait à Vancouver sans ce genre d'appui. Si d'autres fonds étaient disponibles, on continuerait à trouver des choses pour les ajouter à ce qu'on fait déjà.

[Traduction]

M. Costas Menegakis: Merci, monsieur le président.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Menegakis.

Monsieur Aubin.

Excusez-moi, il y a un rappel au Règlement.

Monsieur Bélanger?

L'hon. Mauril Bélanger: J'ai été induit en erreur au sujet du site dont je parlais, soit celui du Centre canadien de données en astronomie. M. Aubin avait raison. Si on vérifie les sous-archives, on voit que la plupart d'entre elles sont en anglais. Quelques-unes sont en français, mais même si on affiche « Archives du HST » ou « Archives scientifiques du Gemini », lorsqu'on entre dans le site, on voit que c'est en anglais seulement.

Je tiens à m'excuser auprès de M. Aubin et à reprendre les belles paroles que j'ai eues pour les gens du Conseil national de recherches. Ils ont encore des devoirs à faire.

Le président: Merci, monsieur Bélanger.

En fait, ce n'était pas un rappel au Règlement.

Monsieur Aubin.

M. Robert Aubin: Je vais céder la parole à M. Godin étant donné que l'intervention que je m'apprêtais à faire visait à préciser que les titres étaient en français, mais que la grande majorité du contenu était en anglais. Comme on m'a dit à ce sujet que les gens concernés feraient leurs devoirs, il ne nous reste qu'à attendre les résultats.

Le président: D'accord.

M. Yvon Godin: Ma question est simple. Il ne reste qu'une minute, je pense.

Le président: Il vous reste deux minutes.

M. Yvon Godin: Monsieur Watson, vous savez que j'ai soulevé le problème de l'Alberta. Je comprends, comme vous dites, que le bilinguisme des entreprises privées ne soit pas votre responsabilité. Je sais que ça relève d'un autre ministère, certainement celui des Ressources humaines.

Par contre, j'ai rencontré les gens du Conseil de développement économique de l'Alberta. Avez-vous rencontré ces gens? Avez-vous entendu les demandes des autres petits organismes des alentours qui disent qu'ils ne se sentent pas si appuyés? On dirait qu'ils ont seulement un endroit où aller et que ce n'est pas facile. Pourtant, il y a vraiment du potentiel. De plus en plus, vous allez avoir des francophones dans l'Ouest.

M. Daniel Watson: Nous travaillons avec plusieurs groupes en Alberta et ailleurs dans l'Ouest aussi. C'est important. Il y a tellement de services qui se vendent, par exemple à Fort McMurray, qui viennent d'autres provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique. On travaille avec plusieurs groupes.

Les problèmes de main-d'oeuvre sont énormes. On estime qu'il manquera environ 100 000 travailleurs au cours des 10 prochaines années en Alberta. Il faudra donc trouver des gens au Canada, les groupes autochtones, les gens francophones de l'Est du Canada, qui voudraient travailler là. Ce sera important pour tout le monde.

M. Yvon Godin: Si c'est important, diriez-vous qu'il serait aussi important de trouver un système pour que les Canadiens soient les premiers à obtenir les emplois, même s'ils sont seulement francophones et qu'ils ne sont pas canadiens anglais? En tant que Canadiens, ils auraient le droit de travailler dans l'Ouest.

M. Daniel Watson: Voici la contribution que nous pouvons apporter aux entrepreneurs qui cherchent à fournir des services et des produits dans ce système économique de l'ouest du Canada. Nous avons des organismes qui peuvent aider ces entrepreneurs, en français, dans l'ouest du Canada. C'est la contribution que nous pouvons apporter. Peut-être serait-il nécessaire de contribuer davantage, mais c'est le but que nous nous sommes fixé, celui de s'assurer qu'ils peuvent participer pleinement à l'économie.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Godin.

On va faire une pause d'une minute.

[Traduction]

Nous allons nous arrêter pour permettre aux témoins de partir. Comme la séance reste ouverte au public, ce dernier peut rester jusqu'à 10 h 45.

• (1030)

(Pause)

• (1035)

[Français]

Le président: Nous continuons la 30^e séance du Comité permanent des langues officielles. Nous siégeons maintenant en public pour poursuivre les travaux du comité.

Le comité est saisi d'une motion, ainsi que d'un amendement que M. Menegakis a présenté lors de la dernière séance.

Aussi, je veux dire quelque chose aux membres du comité. S'ils veulent que tous les témoins devant nous fassent leur présentation par téléconférence, ils doivent savoir que ce ne sera pas possible tout le temps: il y a deux salles qu'on peut utiliser pour les téléconférences et elles ne sont pas tout le temps disponibles. Ensuite, il y a des témoins qui sont ici, à Ottawa, ou qui sont dans les environs d'Ottawa. Cela coûte moins cher de faire venir ces témoins devant nous que de les envoyer dans un centre de téléconférence dans la région de la capitale nationale.

[Traduction]

J'ai une précision à faire. Si vous me demandez de faire comparaître tous les témoins par téléconférence, cela ne sera pas toujours possible. Il n'y a que deux salles pour les téléconférences et quelquefois elles ne sont pas disponibles.

Deuxièmement, il sera beaucoup plus facile de faire comparaître en personne certains témoins de la région de la capitale nationale, plutôt que de les faire intervenir par téléconférence à deux ou trois coins de rue d'ici.

Si le comité veut que les témoins interviennent par téléconférence, je ferai de mon mieux pour que cela se fasse, mais dans certains cas, il faudra qu'ils comparaissent en personne. Je tenais à vous en informer.

Je vais lire la motion et l'amendement de M. Menegakis. Nous en sommes à l'amendement.

La motion se lit comme suit:

[Français]

Que dans le cadre de l'étude sur l'évaluation de la Feuille de route: amélioration des programmes et de la prestation des services, le budget proposé de 63, 900 \$ soit adopté.

L'amendement de M. Menegakis se lit comme suit:

Que la motion soit modifiée par adjonction, après les mots « soit adopté », de ce qui suit: « et que le Comité invite les témoins à comparaître par vidéoconférence et, si c'est impossible, qu'il les invite à comparaître en personne ».

[Traduction]

Nous en sommes à l'amendement.

Monsieur Menegakis.

M. Costas Menegakis: Monsieur le président, j'accepte certainement vos commentaires concernant l'amendement que j'ai proposé par souci du contribuable. On demande à tous les citoyens du pays de se serrer la ceinture. À titre de parlementaires, nous devons au peuple, qui nous a confié une responsabilité fiduciaire, de saisir toutes les occasions possibles de minimiser les coûts. C'est pourquoi nous ne devrions ménager aucun effort pour faire intervenir par vidéoconférence les témoins qui vivent à l'extérieur de la grande région d'Ottawa. Si ce n'est pas possible, nous ne voudrions évidemment pas mettre en péril l'intégrité de l'étude et des travaux du comité.

• (1040)

Le président: Merci, monsieur Menegakis.

Monsieur Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, si M. Menegakis maintient son amendement — et, sauf erreur, il le maintient —, je vais proposer un sous-amendement modifiant l'amendement, à savoir que le comité invite les témoins à comparaître en personne et, si c'est impossible, qu'il les invite à comparaître par vidéoconférence.

Je suggère donc d'inverser l'ordre, comme il se doit et comme cela a toujours été fait. J'en fais donc la proposition.

Le président: Pouvez-vous répéter votre sous-amendement, s'il vous plaît?

L'hon. Mauril Bélanger: Oui. Je propose donc: Que l'amendement soit modifiée par :

(a) substitution aux mots « par vidéoconférence », des mots « en personne »

(b) substitution aux mots « en personne », des mots « par vidéoconférence ».

Le président: La discussion porte maintenant sur le sous-amendement proposé par M. Bélanger. Il reste quatre minutes à cette séance.

Je donne la parole à M. Harris. Ensuite, ce sera aux tours de M. Weston et de M. Zimmer.

Monsieur Harris, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Dan Harris: Comme vous l'avez fait valoir dans votre explication, monsieur le président, il y a deux groupes qui font de la vidéoconférence. Si nous essayons de faire intervenir tous nos témoins par vidéoconférence, nous risquons de monopoliser injustement ces services au détriment des autres comités.

Avant de régler la question, je recommanderais de demander à ces groupes et aux gens qui les dirigent quelles contraintes nous imposeraient sur leurs ressources en leur demandant de faire intervenir tous nos témoins par vidéoconférence.

Je recommande d'ajourner le débat sur la motion et l'amendement jusqu'à ce que nous disposions de l'information pertinente. Contentons-nous pour le moment de nous occuper du budget dont nous sommes saisis aujourd'hui et de revenir à ce point à une date ultérieure.

Le président: Monsieur Weston.

[Français]

M. John Weston: Nous étudions le sous-amendement. Puisque nous sommes pressés, je pense pouvoir parler au nom de tous les membres du comité qui ont à coeur les intérêts des contribuables. Je dis donc que le sous-amendement de mon ami M. Bélanger change complètement ce que nous voulons dire. Aussi, je ne peux pas l'accepter.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Zimmer.

M. Bob Zimmer: Cela va tout à fait à l'inverse de l'amendement original de mon collègue. Je ne l'appuie donc absolument pas. Nous avons ici tout l'équipement nécessaire et il ne reste qu'une seule autre démarche à faire pour que tout fonctionne. Je pense que nous devons insister et rendre cela opérationnel.

M. Dan Harris: Les exigences techniques doivent être expliquées à l'autre bout de la ligne.

Le président: Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Je comprends ce que veulent faire nos collègues. Là n'est pas le problème, c'est plutôt une question de respect.

On arrive à la fin de l'étude. On a rencontré des gens de l'Ouest, à Whitehorse et à Yellowknife, notamment. On les a rencontrés en personne. Ils attendent un rapport. Ils ne l'ont toujours pas reçu — c'est à souhaiter qu'un jour on résoudra ça.

En plus, il faudrait leur dire qu'ils ne sont même pas invités à Ottawa. On vit dans un pays où quelqu'un qui a la chance d'habiter près d'Ottawa aura toujours la possibilité d'être reçu ici, alors qu'il y a des gens au loin à qui on dirait de rester chez eux. Ce serait un manque de respect envers ces gens.

C'est pourquoi je pense qu'on devrait laisser le soin au président et au greffier de faire les invitations. Par respect envers nos communautés, on devrait leur donner la chance de venir s'ils veulent venir. S'il on doit procéder par téléconférence et qu'il n'y ait pas d'autre manière de le faire, on va le faire. On a toujours travaillé comme ça.

Je n'ai rien contre les téléconférences. J'ai seulement un problème: j'ai peur de ce que les gens dans les communautés vont penser. C'est comme si on disait aux gens de Terre-Neuve-et-Labrador qu'ils ne sont pas invités à Ottawa parce qu'ils habitent sur une île. Les gens de Terre-Neuve-et-Labrador n'aimeraient pas ça.

C'est donc une question de respect envers nos communautés. On a invité tout le monde d'un peu partout. Il reste quelques témoins à venir des communautés et j'aimerais les voir ici.

Le président: Il reste une minute.

Y a-t-il d'autres interventions?

• (1045)

[Traduction]

M. Dan Harris: Monsieur le président, j'allais simplement vous demander de préciser à nouveau au comité les exigences techniques auxquelles il faut répondre à l'autre bout de la ligne. Comme vous l'avez mentionné, il y a deux groupes auxquels la Chambre doit s'adresser à l'autre bout de la ligne pour effectuer la vidéoconférence.

Le président: Oui.

M. Dan Harris: Comme je l'ai déjà dit, si notre comité monopolise ces deux groupes, surtout si nous invitons en même temps des gens de différentes régions...

Le président: C'est la volonté du comité. Si ce dernier veut réserver toutes les salles de vidéoconférence, c'est son choix. Je...

M. Dan Harris: Oh, certainement. Je pense tout simplement qu'il y a eu peut-être un malentendu sur les exigences auxquelles il faut satisfaire à l'autre bout. Certes, nous avons toutes les installations et tout l'équipement ici, mais chaque fois que nous faisons intervenir un témoin par vidéoconférence, beaucoup de choses doivent se faire à l'autre bout.

Le président: C'est vrai, mais c'est au comité d'en décider; donc...

M. Dan Harris: Oui, je le sais, mais je veux que le comité ait l'information avant d'en décider.

Le président: Nous n'avons plus de temps. Nous allons donc réserver cinq minutes à la fin de la réunion de mardi prochain pour en discuter.

Il est essentiel d'adopter un budget à la rencontre de mardi; faute de quoi, toutes les rencontres prévues après la semaine prochaine seront annulées parce que je ne suis pas autorisé à inviter des témoins, si je n'ai pas de budget pour payer leur intervention.

Si nous n'adoptons pas de budget mardi prochain, il s'ensuivra toute une série de conséquences, car le Comité de liaison de la Chambre va se réunir et je dois pouvoir lui présenter un budget. En tant que président, je n'ai plus d'argent pour inviter des témoins à la fin de la semaine prochaine. Il est donc impératif que nous puissions arriver à une entente à la prochaine réunion.

Sans plus attendre, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>